BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°030-2019/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2018-019/PRES DU 31 DECEMBRE 2018 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE CREDIT CONCLU LE 06 DECEMBRE 2018 A OUAGADOUGOU ENTRE LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE RELATIF AU PROJET DE REALISATION DE VINGT-SEPT SYSTEMES D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DANS LA REGION DU CENTRE-EST

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 21 mai 2019

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2018-019/PRES du 31 décembre 2018 portant autorisation de ratification de l'Accord de crédit conclu le 06 décembre 2018 à Ouagadougou entre le gouvernement du Burkina Faso et le gouvernement du Royaume de Belgique relatif au projet de réalisation de vingt-sept systèmes d'adduction d'eau potable dans la région du Centre-Est.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique

à Ouagadougou, le 21 mai 2019

Le Président

ASSEMBLEE NATIONALE
Le Président
BURKINA FASO

Alassane Bala SAKANDE

Le Secrétaire de séance

Oumarou DICKO